

TRAIT D'UNION

L'UNION EUROPÉENNE FACE AU CORONAVIRUS

Edition spéciale du 16 avril 2020



Alors que l'Europe est devenue l'épicentre de la pandémie de coronavirus, la Commission européenne met tout en œuvre pour coordonner la réponse des Etats-membres afin de renforcer les secteurs de la santé publique et d'atténuer les effets socio-économiques de la pandémie dans l'Union européenne. Avec plus de 136 000 morts recensés au 16 avril, les Etats-membres ont été poussés à prendre des mesures exceptionnelles de fermeture des frontières et de confinement de la population.

Afin de mieux comprendre le rôle que l'Union européenne peut jouer face à cette crise sanitaire inédite, nous vous proposons un tour d'horizon sur :

- Les compétences de l'UE, en particulier dans le domaine de la santé;
- Les décisions et initiatives déjà prises par l'UE pour les équipements de santé, la recherche médicale, l'économie et la lutte contre le chômage;
- Un tour d'Europe pour analyser la situation dans chaque pays membre

Les compétences de l'Union européenne

L'Union européenne ne peut intervenir que dans les domaines où ses Etats membres l'ont autorisée à le faire, dans le respect des traités européens. En rejoignant l'Union européenne et en signant les traités, les Etats-membres ont accepté de mettre en commun leurs prises de décisions.

Le droit européen prime lorsqu'il existe et les Etats-membres participent activement à cette prise de décision : ils sont réunis via le Conseil de l'UE (ministres) qui amende et vote les lois européennes avec le Parlement européen ; ou via le Conseil européen (chefs d'Etats ou de gouvernements) qui donne les grandes orientations à prendre.

Néanmoins, la plupart du temps, les pays légifèrent seuls sans concertation préalable avec l'UE. Quels sont donc les pouvoirs de l'Union européenne définis par les traités ?

Compétences exclusives

Les Etats ne peuvent agir qu'ensemble au niveau européen.

- l'union douanière;
- les règles de concurrence pour le marché unique;
- la politique monétaire pour les pays de la zone euro;
- les accords commerciaux et internationaux (dans certaines circonstances);
- les plantes et les animaux marins réglementés par la politique commune de la pêche

Compétences partagées

L'UE agit uniquement si son action est jugée plus efficace que celles des Etats-membres seuls.

- le marché unique
- l'emploi, la cohésion économique, sociale et territoriale;
- l'agriculture et la pêche;
- l'environnement;
- la protection des consommateurs;
- les transports, l'énergie;
- la sécurité et la justice;
- la santé publique;
- la recherche et l'espace;
- la coopération et l'aide humanitaire

Compétences d'appui

L'UE ne peut qu'appuyer l'action des Etats membres sans harmoniser leur législation et réglementations.

- la santé publique;
- l'industrie;
- la culture;
- le tourisme;
- l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport;
- la protection civile

Réaction coordonnée de l'UE face au coronavirus

37 milliards d'euros

mis à la disposition des Etats membres pour répondre à la crise du COVID-19

4 priorités :

- limiter la propagation du virus
- assurer la fourniture de matériel médical
- promouvoir la recherche sur des traitements et des vaccins
- soutenir les emplois, les entreprises et l'économie



Santé publique

"L'organisation et la fourniture de soins de santé relèvent de la responsabilité des pays membres. Le rôle de l'UE est de compléter les politiques nationales en aidant les États-membres à atteindre des objectifs communs (...) : les pandémies (...) par exemple." (source : ec.europa.eu)

Article 168 de la version consolidée du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne



L'Union européenne a donc une marge de manoeuvre limitée dans le domaine de la santé publique. Elle joue néanmoins un rôle de coordination et a pu mettre en place un certain nombre de mesures :

- Achat groupé de matériel de protection par les Etats membres
- Accroissement des capacités de production de l'Union européenne en facilitant la mise en œuvre des normes révisées de l'UE
- Constitution d'une réserve européenne commune de matériel médical, rescEU (respirateurs, équipements de protection individuelle, masques réutilisables, vaccins et traitements, et matériel de laboratoire) financés à 90% par la Commission qui contrôlera la distribution
- Lancement de l'initiative "Solidarité pour la santé" par la Commission : 6 milliards d'euros pour soutenir les systèmes de soin de santé en Europe
- Constitution d'un groupe consultatif sur le COVID-19 : des experts épidémiologistes et virologues chargés de formuler les orientations de l'UE et de coordonner les mesures de gestion des risques
- Utilisation du SAPR : système d'alerte précoce et de réaction, plateforme en ligne disponible 24h/24, 7j/7 qui permet aux Etats membres d'envoyer des alertes, de partager des informations et de coordonner leurs actions

Promouvoir la recherche, en vue d'un vaccin

140 millions d'euros

ont été mobilisés pour mettre au point des vaccins, de nouveaux traitements, des tests de dépistage et des systèmes médicaux dans le but d'empêcher la propagation du coronavirus et de sauver des vies



48,5 millions d'euros

ont été alloués à 18 projets et à 140 équipes de recherche au titre du programme de financement de la recherche et de l'innovation «Horizon 2020».



Le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies

Créée en 2005, cette agence de l'Union européenne a pour objectif de renforcer les défenses de l'Europe contre les maladies infectieuses. Elle élabore des évaluations rapides des risques, communique régulièrement des informations sur la situation épidémiologique et fournit un soutien technique en publiant des orientations sur la manière de réagir au mieux à la pandémie. Ces orientations portent notamment sur la surveillance de la pandémie, la planification de la préparation et de la réaction et le soutien aux laboratoires.

Frontières et mobilité



© European Union, 2020

- Restriction temporaire des déplacements non essentiels à destination de l'UE (30 jours), sauf certains cas (libre circulation des soignants transfrontaliers par exemple)
- Publication de lignes directrices sur les voies réservées afin de garantir la continuité et la rapidité de la circulation des marchandises sur tout le territoire de l'UE
- Rapatriement des ressortissants européens
- Soutien aux compagnies aériennes
- Mesures pour assurer la continuité des services de transport de marchandises terrestres, aériens et par voie d'eau.

En savoir plus

Mesures économiques : un plan de relance de 540 milliards d'euros en cours d'adoption



L'Union européenne disposant de compétences plus élargies en matière de gestion budgétaire, elle a pu mobiliser le budget de l'UE et de la Banque européenne d'investissement pour préserver l'emploi et aider les entreprises frappées par la crise :

- Aide temporaire destinée à atténuer les risques de chômage en situation d'urgence – initiative "SURE" – jusqu'à 100 milliards d'euros pour couvrir les coûts du chômage partiel
- Fonds européen d'aide aux plus démunis : 3, 8 milliards d'euros
- Soutien aux agriculteurs
- Soutien aux pêcheurs
- Suppressions temporaires des droits de douane et de la TVA sur les importations
- Assouplissements des règles budgétaires de l'Union européenne : flexibilité dans l'utilisation des fonds structurels et en matière d'aides d'Etat, assouplissement du Pacte de stabilité et de croissance
- Banque Centrale Européenne : programme d'achats d'urgence face à la pandémie, doté d'une enveloppe de 750 milliards d'euros jusqu'à la fin de l'année, en plus des 120 milliards d'euros décidés le 12 mars.
- Banque européenne d'investissement : 200 milliards d'euros de prêts pour les petites et moyennes entreprises

Lutte contre le coronavirus dans les pays de l'UE

Fermetures strictes ou partielles des frontières, fermetures des établissements scolaires et des commerces non-essentiels, confinement de la population ou stratégie de l'immunité collective soutien aux ménages et aux entreprises... de nombreuses mesures différentes ont été prises par les différents Etats membres de l'UE pour tenter de contenir la pandémie de coronavirus. Petit tour d'Europe à travers médias et témoignages :

[#EtAprès : la grande émission des Européens](#)

Soirée spéciale jeudi 16 avril sur France 2 à 21h

[La faute à l'Europe](#)

[Les invités européens de France 24](#)

[Courrier international](#)

[Vue d'ensemble avec "Toute l'Europe"](#)

[La Croix](#)

[#EuropeansAgainstCovid19](#)

[Reportages d'Arte](#)



Bruxelles, quartier européen - 20 mars 2020



© European Union, 2020

Et après ? Feuille de route européenne pour le déconfinement

«Notre priorité numéro un est de sauver des vies et de protéger les Européens contre le coronavirus. Dans le même temps, le moment est venu de se tourner vers l'avenir et de se concentrer sur la protection des moyens de subsistance. Même si les situations sont très différentes d'un État membre à l'autre, tous les Européens se demandent à juste titre quand et dans quel ordre les mesures de confinement pourront être levées. Une planification responsable sur le terrain, qui veille à préserver à la fois les intérêts de santé publique et ceux liés au fonctionnement de nos sociétés, doit reposer sur une base solide. C'est pourquoi la Commission a élaboré un catalogue de lignes directrices, de critères et de mesures servant de base à une action réfléchie. La force de l'Europe réside dans son équilibre socio-économique. Ensemble, nous apprenons les uns des autres et aidons notre Union européenne à sortir de cette crise.»

Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne

[Retrouvez la feuille de route européenne pour lever les mesures de confinement](#)



Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne et Charles Michel, Président du Conseil européen lors de la conférence de presse sur la réponse européenne face au coronavirus - 15 avril 2020